Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20261105-DEL_143_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 novembre à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 29 octobre 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Isabelle HARDAT, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Marie-Annick DREANO, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Christophe LIDURIN, Stéphane JAN, Nathalie CHEFDOR, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER, Martine LE GAL, Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Erwan LE SAUX, Pierre MINVIELLE, Nadège TROUVÉ, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND (à partir de la délibération N°CM-144/2026), Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Conseillers absents donnant pouvoir :
Kristyna ROGER donne pouvoir à Christophe LIDURIN, Karine PRUNIER donne pouvoir à Matthieu LE GOVIC, Armel OGER donne pouvoir à Martine LE GAL, Clémence BARBÉ donne pouvoir à Christophe LAUNAY, Frédéric BRIEND donne pouvoir à Joël GUÉGAN (jusqu'à la délibération N°CM-143/2026).

Marie-Annick DREANO est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 28 (jusqu'à la délibération N°CM-143/2026), 29 (à partir de la délibération N°CM-144/2026)
Votants : 33

OBJET : N°CM-143/2026 – PROPOS LIMINAIRES – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Christophe LAUNAY

Par délibération n°CM-117/2026 du 29 septembre 2026, le conseil municipal a décidé, conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, de déléguer au maire un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil des décisions prises par le maire.

Les décisions sont les suivantes :

⇨ Décider de la conclusion et de la révision, de la reconduction du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-045/2026	15/09/2026	Preneur : association Culturelle Ploërmelaise (ACP)

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20261105-DEL_143_2026-DE

		Localisation : plateau des associations – immeuble « Les Carmes » Durée : 12 mois, du 01/09/2026 au 31/08/2027 (selon le planning établi) renouvelable une fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31/08/2028 Type d'usage : organisation d'ateliers créatifs et de jeux Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-046/2026	15/09/2026	Preneur : association Bretagne Vivante Localisation : plateau des associations – immeuble « Les Carmes » Durée : 12 mois, du 01/09/2026 au 31/08/2027 (selon planning établi) renouvelable une fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31/08/2028 Type d'usage : activité liée à la protection de l'environnement Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-047/2026	15/09/2026	Preneur : association Brocéliande Yoga et Méditation Localisation : plateau des associations – immeuble « Les Carmes » Durée : 12 mois, du 01/09/2026 au 31/08/2027 (selon planning établi) renouvelable une fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31/08/2028 Type d'usage : organisation de séances de yoga, de méditation et ateliers de développement personnel Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-048/2026	15/09/2026	Preneur : association Le Bridge Club de Ploërmel Localisation : plateau des associations – immeuble « Les Carmes » Durée : 12 mois, du 01/09/2026 au 31/08/2027 (selon planning établi) renouvelable une fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31/08/2028 Type d'usage : activité liée au jeu de société « Bridge » Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-049/2026	15/09/2026	Preneur : association Le Club Photo de Ploërmel Localisation : plateau des associations – immeuble « Les Carmes » Durée : 12 mois, du 01/09/2026 au 31/08/2027 (selon planning établi) renouvelable une fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31/08/2028 Type d'usage : pratique et promotion de la photographie Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-050/2026	15/09/2026	Preneur : association Fous d'échecs Pays de Ploërmel Localisation : plateau des associations – immeuble « Les Carmes » Durée : 12 mois, du 01/09/2026 au 31/08/2027 (selon planning établi) renouvelable une fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31/08/2028 Type d'usage : activité liée aux jeux d'échecs Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-051/2026	15/09/2026	Preneur : association Les Authentiques Localisation : plateau des associations – immeuble « Les Carmes » Durée : 12 mois, du 01/09/2026 au 31/08/2027 (selon planning établi) renouvelable une fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31/08/2028 Type d'usage : théâtre et arts du spectacle Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20261105-DEL_143_2026-DE

N°D-052/2026	15/09/2026	Preneur : association Les Bonsaïs de Lanvaux Localisation : plateau des associations – immeuble « Les Carmes » Durée : 12 mois, du 01/09/2026 au 31/08/2027 (selon planning établi) renouvelable une fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31/08/2028 Type d'usage : activités culturelles et de loisirs autour de l'art et de la culture des bonsaïs Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-053/2026	15/09/2026	Preneur : association Les Sorties d'Routes Localisation : plateau des associations – immeuble « Les Carmes » Durée : 12 mois, du 01/09/2026 au 31/08/2027 (selon planning établi) renouvelable une fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31/08/2028 Type d'usage : théâtre d'improvisation Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-054/2026	15/09/2026	Preneur : association Parta'Jouons Localisation : plateau des associations – immeuble « Les Carmes » Durée : 12 mois, du 01/09/2026 au 31/08/2027 (selon planning établi) renouvelable une fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31/08/2028 Type d'usage : activité liée aux jeux de société Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-055/2026	15/09/2026	Preneur : association PatPlo56 Localisation : plateau des associations – immeuble « Les Carmes » Durée : 12 mois, du 01/09/2026 au 31/08/2027 (selon planning établi) renouvelable une fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31/08/2028 Type d'usage : accompagnement des personnes malades et de leurs proches Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-056/2026	15/09/2026	Preneur : association Traces d'Histoire pour l'Avenir au Pays de Ploërmel Localisation : plateau des associations – immeuble « Les Carmes » Durée : 12 mois, du 01/09/2026 au 31/08/2027 (selon planning établi) renouvelable une fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31/08/2028 Type d'usage : sensibilisation des habitants à la sauvegarde du patrimoine Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-057/2026	15/09/2026	Preneur : association Université du Temps Libre Localisation : plateau des associations – immeuble « Les Carmes » Durée : 12 mois, du 01/09/2026 au 31/08/2027 (selon planning établi) renouvelable une fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31/08/2028 Type d'usage : favoriser l'accès à la connaissance et renforcement du lien social Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-058/2026	15/09/2026	Preneur : association Université du Temps Libre Localisation : espace au sein de la chapelle des Carmélites

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20261105-DEL_143_2026-DE

		Durée : 10 mois, du 01/09/2026 jusqu'au 30/06/2027 Type d'usage : organisation de conférences Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-059/2026	15/09/2026	Preneur : association Comité de Jumelage Ploërmel Cobh Localisation : plateau des associations – immeuble « Les Carmes » Durée : 12 mois, du 01/09/2026 au 31/08/2027 renouvelable une fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31/08/2028 Type d'usage : organisation de réunions Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-060/2026	15/09/2026	Preneur : groupe de la minorité municipale « Ploërmel avec Vous » Localisation : salle de réunion – immeuble « Le 35 » Durée : du 20/03/2026 jusqu'à la fin du mandat municipal Type d'usage : organisation de réunions Montant : à titre gracieux
N°D-061/2026	15/09/2026	Preneur : groupe de la minorité municipale « Ploërmel en mouvement » Localisation : salle de réunion – immeuble « Le 35 » Durée : du 20/03/2026 jusqu'à la fin du mandat municipal Type d'usage : organisation de réunions Montant : à titre gracieux
N°D-062/2026	23/09/2026	Preneur : Ploërmel Communauté - avenant 2 Localisation : locaux Nautilus et ancienne garderie de l'école Jules Verne Objet de l'avenant : mise à disposition d'un espace supplémentaire (atelier dans le modulaire installé dans la cour de l'école Jules Verne) Type d'usage : locaux accueil de loisirs Autres clauses : inchangées
N°D-064/2026	23/09/2026	Preneur : association Div Yezh - avenant 1 Localisation : salle bleue – école Jules Verne Objet de l'avenant : mise à disposition d'un espace supplémentaire (la salle de réunion de l'école Antoine de Saint-Exupéry) à compter du 12/10/2026 et correction d'une erreur matérielle figurant dans la convention initiale Type d'usage : organisation de réunions Autres clauses : inchangées

⇨ Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-063/2026	01/10/2026	Création d'une régie de recettes – droits d'entrée des animations d'hiver

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20261105-DEL_143_2026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 33
. Pour : 33
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 33
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le maire par délégations du conseil.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY

La secrétaire de séance,
Marie-Annick DRÉANO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.